

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

CENTRE
INTERCOMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

(Page n° 1 / 2)

L'an deux mille vingt-trois le mercredi huit mars à quatorze heures trente, les membres du conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de la Communauté de Communes de Chinon Vienne et Loire (CC CVL) se sont réunis dans la salle du conseil municipal de la Mairie de Savigny en Véron située Le Bourg à Savigny en Véron.

Cette convocation est une re-convocation qui fait suite à l'absence de quorum lors de la séance du mercredi 1^{er} mars deux mille vingt-trois à quatorze heures trente dans ce même lieu.

DATE DE LA CONVOCATION : 02 MARS 2023

PRÉSENTS :

MME G.HAILLOT-ENSARGUET – MME L.VUILLERMOZ – MME C.LAMBERT – MME F.ROUX – MME D.TIJOU – M. J.LAMARCQ – M. R.GUÉRIN – MME. M.SIROT – M. C.HOUVENAGHEL – MME C.FROLA

ABSENCES OU REPRÉSENTATIONS :

M. J.L.DUPONT a donné pouvoir à MME C.LAMBERT
M. S.PINAUD absent
M. D.GODOY a donné pouvoir à MME F.ROUX
MME C.MARCHAL excusée
MME F.HENRY a donné pouvoir à MME G.HAILLOT-ENSARGUET
M. M.PAVY absent
MME B.BACHET a donné pouvoir à M. C.HOUVENAGHEL
M. J.BROSSARD excusé
M. P.RALLE excusé

PRÉSIDENTE DE SÉANCE : MME G.HAILLOT-ENSARGUET (Vice-Présidente du CIAS)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MME C.LAMBERT

Nombre de membres en exercice : 19	Nombre de votes POUR : 14
Nombre de membres démissionnaires : 0	Nombre de votes CONTRE : 0
Nombre de membres présents : 10	Nombre d'ABSTENTIONS : 0
Nombre de pouvoirs : 3	Nombre de NON VOTANTS : 0

PRÉSENTATION :

La Présidente de séance rappelle à l'Assemblée que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la structure.

Il est ainsi proposé aux membres du Conseil d'administration de modifier les tableaux des effectifs des 3 résidences.

Les créations d'emplois non-permanents proposées visent à permettre dans le cadre de la nouvelle organisation des plannings et des effectifs, de renforcer les services sur la période estivale à raison d'un total de 160 h réparties sur les mois de juillet et aout 2023 sur chaque établissement.



MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

CENTRE
INTERCOMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

(Page n° 2 / 2)

EMPLOIS NON-PERMANENTS

- CIAS – Résidence La Baronnière

Catégorie	Filière	Poste/Grade à créer	Temps de travail	Date d'effet	Type de contrat	Durée
C	Médico-sociale	Agent Social	Temps non-complet – 160 h (Réparties sur les 2 mois)	Juillet – Aout 2023)	Accroissement temporaire d'activité	2 mois

- CIAS – Résidence Les Charmes

Catégorie	Filière	Poste/Grade à créer	Temps de travail	Date d'effet	Type de contrat	Durée
C	Médico-sociale	Agent Social	Temps non-complet – 160 h (Réparties sur les 2 mois)	Juillet – Aout 2023)	Accroissement temporaire d'activité	2 mois

- CIAS – Résidence Les Bergers

Catégorie	Filière	Poste/Grade à créer	Temps de travail	Date d'effet	Type de contrat	Durée
C	Médico-sociale	Agent Social	Temps non-complet – 160 h (Réparties sur les 2 mois)	Juillet – Aout 2023)	Accroissement temporaire d'activité	2 mois

Le conseil d'administration,

Vu le Code Général de la fonction publique,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988,

Vu les tableaux des effectifs

Considérant les besoins et les évolutions des services au sein du CIAS,

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE MODIFIER** les tableaux des effectifs tels que repris dans l'exposé
- **D'APPROUVER** le nouveau tableau des effectifs à compter du mois de juillet 2023
- **D'INSCRIRE** aux budgets les crédits prévus à cet effet.

Certifié exécutoire et pour copie conforme, compte tenu :

- de la publication le

16 mars 2023

-de la transmission en sous-préfecture le

16 mars 2023

Le Président du CIAS,
Jean-Luc DUPONT.

La secrétaire de séance,

Christelle LAMBERT.

